

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 4 NOVEMBRE 2019 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

**Présents :**

Mesdames AL-GAMRA Esmâ ; GILLAUX Sophie ; LAMOTTE Anne ; SCIBOR Patricia ; TABORSKI Catherine ;

Messieurs BRETOS Cédric ; DELMAS Eric ; DUTHOIT Dominique ; ESCOBEDO André ; JEANNE Frédéric ; LANNES Daniel ; LEPINE Hervé ; LEPINEUX François ; POMMET Bernard. ; ZANATTA Thierry,

**Pouvoirs :**

Madame BOUIGUE Sylvie donne procuration à Monsieur ZANATTA Thierry ;

Madame BAURY Christine donne procuration à Monsieur LEPINE Hervé ;

Madame LÉBOUL Françoise donne procuration à Monsieur DUTHOIT Dominique ;

Monsieur HOUZE Christophe donne procuration à Monsieur LEPINEUX François

Monsieur MANGION Christophe donne procuration à Monsieur JEANNE Frédéric

**Absent(e)(s) ou**

**Excusé(e)(s) :**

Mesdames MELLET Anne-Marie ; PERRIER Véronique ;

Monsieur YEFSAH Matthieu ;

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à : 20H30**

**Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LEPINE**



## **2019-07-01 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2019**

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 9 septembre 2019.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-02 PETITE-ENFANCE : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectif entre la Mairie de Brax et l'association « Les P'tits coquins »**

Monsieur le Maire,

La commune de Brax contractualise dans un premier temps avec l'association via une convention pluriannuelle d'objectif (CPO). Cette CPO va permettre de fixer un socle de valeurs communes aux communes contractantes soit Brax et Léguevin avec la crèche. De plus, elle déterminera les moyens alloués par la collectivité jusqu'en 2022 soit une participation de 19 500€ donc une participation totale sur la période de 78 000€.

Ainsi la commune de Brax arrive à une participation moyenne de 3 900€ par agrément. Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui est intervenu sur cette structure pour réaliser un audit et proposer des axes de consolidation pour le fonctionnement de la crèche a évalué la participation des communes à 3 900€ par agrément.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-03 : PETITE-ENFANCE : Approbation de la convention de coopération entre les communes de Brax et de Léguevin concernant l'accueil de jeunes enfants géré par l'association « Les P'tits coquins »**

Monsieur le Maire,

Suite à la convention que nous avons adopté avec la crèche, il convient d'adopter une deuxième convention qui cette fois nous liera avec la commune de Léguevin. Cette convention va définir les modalités de coopération et de financement.

Notre commune a laissé les 5 places de crèche fléchées par la CAF dans le CEJ. Celles-ci n'avaient pas de limite dans le temps. La convention qui nous lie à Léguevin et par laquelle nous disposons de 5 places a une durée de 4 ans. Il conviendra d'être vigilant à la fin de cette convention quant à la reconduction des places.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-04 FINANCES : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour 2020**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET,

Pour ne pas pénaliser les entreprises et éviter les interruptions dans le paiement des fournisseurs pour les dépenses d'investissement en attente de l'adoption du budget primitif pour 2020, il est nécessaire de faire usage de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les crédits ouverts en investissement ont été votés à hauteur de 3 950 000€ pour l'exercice 2019 et l'on ne peut reconduire que le quart des crédits votés,

Il convient de préciser le montant et l'affectation de ces crédits de la manière suivante :

Dénomination	Crédits ouverts en 2019	Crédits pouvant être engagés
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00€	7 500.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	120 000.00€	30 000.00€
20 – Immobilisations incorporelles	19 200.00€	4 800.00€
204 – Subventions d'équipement versées	0.00€	0.00€
21 – Immobilisations corporelles	1 310 800.00€	327 700.00€

23 – Immobilisations en cours	1 750 000.00€	437 500.00€
458102 – Nouveau Cimetière	720 000.00€	180 000.00€
<b>Totaux</b>	<b>3 950 000,00</b>	<b>987 500,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget lors de son adoption

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-05 URBANISME : Adhésion au service commun « SIG » et instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols**

Monsieur le Maire,

La commune de Brax contractualisait auparavant avec Pibrac concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cette convention n'a pas été renouvelée à l'initiative du maire de Pibrac. De fait, nos services n'ont, aujourd'hui, pas les moyens de réaliser l'instruction de bout en bout, il a donc été décidé de prendre contact avec Toulouse Métropole pour nous présenter la prestation de service.

Toulouse Métropole est donc venu rencontrer nos services ainsi que Monsieur Mangion le mardi 15 octobre. La prestation proposée correspond à nos attentes et va légèrement plus loin que ce que nous proposait la commune de Pibrac. Malgré tout, le coût sera plus important, en effet pour 2018 la Commune de Pibrac nous facturait 100€ par dossier soit un total 8 700€ plus l'utilisation d'un logiciel représentant 1 951,58€ soit une facture totale de 10 651,58€. Pour le même nombre de dossier Toulouse Métropole nous aurait facturé 16 530€ (sans frais de logiciel). Soit un surcoût de 5 878,42€. Pour précision, les dossiers concernent les Permis de Construire, les Déclarations Préalables, les Permis de démolir, les Permis d'Aménager ainsi que les demandes de modification, de prorogation et de transfert de toutes les décisions évoquées précédemment.

Cette convention entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Suite à la signature de cette convention, nous devons également adhérer au service Système d'Information Géographique (SIG) qui est le site collaboratif permettant de dématérialiser les relations entre les communes membres et Toulouse Métropole sur le domaine de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant,

- D'adhérer au service d'information géographique
- D'adhérer au service d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-06 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Mise à disposition des salles communales et du domaine public aux partis et organisations politiques durant les périodes précédant les élections**

Les prochaines élections doivent se tenir le 15 et 22 mars, à cet effet la campagne politique a officiellement débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Les différentes listes ont alors jusqu'au 27 février pour se déclarer candidates à la préfecture.

Il est donc nécessaire de définir les biens publics pouvant être mis à disposition des listes candidates au cours de cette campagne électorale. Cette délibération pourra également s'appliquer pour les futures élections.

La Mairie va alors mettre à disposition, de manière égalitaire entre toutes les listes candidates, les salles communales et le domaine public gratuitement. L'organisation de ces événements est régie par le droit commun ainsi chaque liste est responsable de la bonne tenue dudit événement. Afin de permettre le bon déroulement du débat démocratique, la commune mettra à disposition des barrières pour les réunions pouvant se tenir à l'extérieur. L'organisateur devra présenter sa demande à la mairie au moins 10 jours avant le début de l'événement. Les salles et le domaine public pourront être attribués en fonction des disponibilités.

Ainsi il incombe à l'organisateur d'assurer la sécurité des participants à la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder aux parties et aux organisations politiques l'accès à titre gratuit, dans la limite de leur disponibilité, les salles communales suivantes :
  - o Salle des fêtes
  - o Petite Salle des fêtes
  - o Les salles orange et verte
- D'autoriser les candidats à occuper l'espace public conformément aux règles énoncées dans la délibération,

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0

Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-07 : DOMAINE PUBLIC : SDEHG : Approbation de la procédure concernant le traitement des petits travaux urgents**

Monsieur le Maire,

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale pour l'année 2020.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000€,
- Charge Monsieur le Maire :
  - o D'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
  - o De valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
  - o De valider la participation de la commune,
  - o D'assurer le suivi des participations communales engagées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

## **2019-07-08 : FINANCES : Cheminement de Bouconne, création d'un piétonnier – Demande de subvention auprès de l'Etat**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET,

L'Etat peut participer au financement de multiples projets via les dispositifs Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La création d'un piétonnier entrerait dans les critères d'éligibilité de ces dotations. Voici ci-dessous la proposition chiffrée :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT
SOCIETE MERIDIONALE DE TRAVAUX PUBLICS – 14	Création d'un piétonnier	49 440€

Chemin de Garrabot, 31770, Colomiers		
---	--	--

A savoir que le Conseil Départemental nous a déjà accordé en 2018 une subvention à hauteur de 19 113,50€ soit 35% d'un précédent devis évaluant la prestation à 54 610€ HT.

Le reste à charge de la commune sera financé sur nos fonds propres.

Voici le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
CD31 CONTRAT DE TERRITOIRE	17 304€	35%
DETR ou DSIL	22 248€	45%
AUTOFINANCEMENT	9 888€	20%
	49 400€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention, la plus large possible, à la Préfecture de la Haute-Garonne pour le piétonnier, cheminement de Bouconne
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

### Informations Diverses :

- **Concertation Ligne SNCF Toulouse – Auch : participation du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire,

Voici la participation du Conseil Municipal pour l'enquête publique organisée par la SNCF :

« Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de concertation d'amélioration de la ligne Toulouse – Auch, la réunion s'est tenue à Brax le jeudi 3 octobre. Cette réunion a rencontré un franc succès prouvant la mobilisation et l'intérêt qu'ont les habitants et les élus de la commune de Brax quant à la problématique du transport au sein de notre territoire.

Afin de confirmer les propos que j'ai pu tenir lors de cette réunion et m'exprimant au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je tiens à préciser plusieurs points.

Il a été abordé la question de la fréquence en heure de pointe. La SNCF envisage un passage tous les quarts d'heure. Nous estimons qu'une fréquence toutes les demi-heures sur des grandes plages horaires (par exemple : 6 heures – 23 heures) permettrait de toucher une plus grande population et d'éviter aux braxéens d'attendre le train durant une heure en dehors des heures de pointe.

De plus, nous souhaitons une fusion entre l'étape A et B afin que la réalisation du terminus se fasse en gare Brax dès le début du projet.

En raison de l'emplacement de la gare SNCF au centre de la commune de Brax, nous devons agrandir les possibilités de stationnement à proximité immédiate de la gare. En ce sens, le Conseil Régional nous soutient sur la création de 70 places de stationnement via le Contrat de Plan Etat-Région en finançant le projet à hauteur de 30%. De plus, nous souhaitons obtenir le soutien du département de la Haute-Garonne et de Toulouse Métropole afin de porter financièrement ce projet qui serait trop coûteux si seule la commune de Brax devait supporter la charge de cet aménagement destiné aux usagers hors de notre commune.

La SNCF prévoit la création d'une troisième voie de stockage en gare de Brax. L'aménagement de cet espace enlèverait toute possibilité pour créer un nouveau parking à proximité immédiate de la gare. De plus, le foncier communal ne permet pas de répondre à la forte demande de stationnement sur ce secteur de notre territoire. Une contribution de la SNCF afin de mettre à disposition une partie de son propre foncier sera requise.

Le développement des parkings étant limité, il paraît indispensable que tous les acteurs de transport en commun cherchent une solution afin de favoriser l'intermodalité et permettre aux habitants de se rendre en gare via les transports en commun notamment en prolongeant la ligne de 32 de TISSEO. Nous demandons aussi au Conseil Départemental d'organiser le rabattement de ses lignes de bus vers la gare afin de permettre aux usagers des communes avoisinantes de bénéficier de cette intermodalité.

Et enfin, nous regrettons fortement la disparité territoriale concernant la tarification. Il paraît aujourd'hui invraisemblable que dans un territoire métropolitain fortement intégré que les habitants de Brax ne bénéficient pas des mêmes droits que ceux de Toulouse ou de Colomiers. Il est donc nécessaire et primordial que TISSEO et la SNCF se mettent d'accord afin de mettre en place cette tarification unique TISSEO sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Nous espérons que vous saurez tenir compte de nos attentes,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

Le Maire, au nom du Conseil  
Municipal,  
François LÉPINEUX »

- **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Pétition concernant le prolongement de la ligne 32 TISSEO et la réalisation de la piste cyclable le long de la Chauge**

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons mettre en place une pétition afin d'avoir le soutien de la population pour pousser nos demandes auprès de la Métropole. Ainsi, deux sujets en particulier peuvent être intégrés dans cette pétition :

- Le prolongement de la ligne 32 de TISSEO jusqu'à la gare de Brax-Léguevin
- La réalisation de la piste cyclable le long de la Chauge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ouvrir la pétition du lundi 18 novembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus,
- D'ouvrir la pétition sur le site suivant : Change.org et sous format papier durant les heures d'ouverture de la Mairie,
- Tout citoyen, sans distinction, peut y participer, la participation peut être anonyme ou publique,
- A la fin de la pétition, de publier les résultats sur le site de la mairie et de les transmettre à Toulouse Métropole,

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

- **DOMAINE PUBLIC : Nouveau cimetière**

Nous avons reçu un courrier de TOULOUSE METROPOLE nous informant que les procédures administratives pour finaliser l'acquisition de la parcelle nécessaire à la création de la voirie du nouveau cimetière s'avèrent à nouveau plus longue que prévu. Le nouveau calendrier transmis indique juillet ou septembre 2020 sous réserve de nouveau report.

Le conseil municipal est clos à 21 heures et 25 minutes.

Le Maire,

François LEPINEUX



*François Lepineux*

